AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2429
FR0000034431-FS1099

25 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2016, complété par un courrier reçu le 25 octobre 2016, la société civile La Tricogne[1] (129 rue Manin, 75019 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des titres FONCIERE DE PARIS SIIC détenus par la société La Tricogne dans le cadre de l'offre publique initiée par Eurosic[2].

[1] Contrôlée par la famille Dumont.
[2] Cf. notamment D&I 216C2153 du 22 septembre 2016.